

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR  
UN DEBIT TEMPORAIRE**

CHAMPDOTRE  
42 Grande Rue  
21130 CHAMPDOTRE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) :  M.  Mme  
Nom : ROLIN-LUIS  
Prénoms : Maryline  
Profession ou qualité : Présidente du Comité des fêtes  
Adresse : 42 grande rue  
21130 CHAMPDOTRE  
Association : Comité des fêtes de Champdôtre  
N° agrément DDJS pour les associations sportives : .....

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3  catégorie 4 (3)

Lieu : Place du village, Champdôtre

Du : 18/06/2022 à 12 heure(s) 00  
et Du : ..... à .. heure(s) ..

Au : 19/06/2022 à 02 heure(s) 00  
Au : ..... à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : FETE DE LA MUSIQUE

Fait à : CHAMPDOTRE

Le : 01/06/2022

Signature,

## ARRETE DU MAIRE N° 20/2022

**Le Maire de** CHAMPDOTRE

Vu la demande ci-dessus,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique  
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

**Arrête :** Mme ROLIN-LUIS Maryline

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 18/06/2022 à 12 heure(s) 00

au : 19/06/2022 à 02 heure(s) 00

du : ..... à .. heure(s) ..

au : ..... à .. heure(s) ..

à (5) : Place du village, Champdôtre

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 01/06/2022

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné  au demandeur  à la gendarmerie  à la préfecture  à la mairie